

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai 2020 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Etaient présents les conseillers suivants : M. Robert MOUGNE, Me Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, M. Stéphane AUDION, M. Hervé GUENAI, Mme Marie-Thérèse LACORD, Mme Claudine BLOIS.

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Me DEMEY Pascale (procuration à Me GILOT-LECLERC), M. Jean-Michel RAMIER, Me ELSER Christine

Etait absent non excusé le conseiller municipal suivant : M. RIGODON Bruno,

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M. Robert MOUGNE, maire.

Madame Colette CHAVANOL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

CREATION DE POSTE AVEC MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant le départ d'un agent, attaché territorial, dans une autre commune ;

Considérant la recherche fructueuse pour son remplacement et la nécessité de créer un emploi d'attaché principal territorial;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal du 28 janvier 2020 ;

Monsieur le Maire propose :

La création d'un poste d'attaché principal à temps complet ;

La modification du tableau des effectifs ;

La suppression du poste d'attaché territorial se fera ultérieurement par délibération du conseil municipal et sur avis du comité technique paritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour :

- **DECIDE** de créer à compter du 22 juin 2020 :
 - 1 poste à temps complet d'attaché principal territorial,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif de l'exercice 2020,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant à compter du 22 juin 2020 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENT (équivalent temps plein)		
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		7	0	7
ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL	A	1		1
ATTACHE TERRITORIAL	A	2	0	2
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	B	2	0	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		17	0,5	17,5
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE	C	7	0,5	7,5
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	0	3
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	3	0	3
FILIERE ANIMATION		4	0	4
ANIMATEUR	B	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE		2	0	2
FILIERE CULTURELLE		2	0	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1	0	1
ADJOINT TERRITOTIAL DU PATRIMOINE	C	1	0	1
FILIERE POLICE		1	0	1
GARDIEN BRIGADIER	C	1	0	1
TOTAL GENERAL		33	0,5	33,5

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de corriger les inscriptions budgétaires sur le budget principal 2020 pour certains mouvements techniques de transfert à la Communauté de Communes de la ZA du grand chêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour :

- **DECIDE** les mouvements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Propositions
Investissement	0,00 €
Dépense	4 630,00 €
041 - Opérations patrimoniales	4 630,00 €
2041512 - GFP de rattachement – Bâtiments et installations	4 630,00 €
Recette	4 630,00 €
041 - Opérations patrimoniales	4 630,00 €
2113 – Terrains aménagés autres que voirie	4 630,00 €

Monsieur Guenais s'interroge sur les termes « dépenses » « recettes » utilisés dans le tableau.

Monsieur le Maire explique que l'on retire la somme d'un chapitre (dépense) pour la réintégrer dans un autre (recette). Cette opération d'ordre.

DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de corriger les inscriptions budgétaires, sur le budget principal 2020, pour certains mouvements techniques suite aux obligations de réorganisations de services afin de faire face au déconfinement en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 pour :

- **DECIDE** les mouvements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Propositions
Investissement	
Dépense	
020 – Dépenses imprévues	1 476,00 €
Recette	
021 – Immobilisation corporelle	1 476,00 €
21578 – Autre matériel et outillage de voirie	1 476,00 €

ETUDE D'EMPRUNTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une prospection a été lancée auprès de différents organismes financiers afin de solliciter 2 emprunts :

Un emprunt de 450 000 € sur le budget Commune pour les travaux de la Salle des Fêtes qui devra être divisé en 2 tranches, sur une durée de 10 à 15 ans et avec un taux constant.

Un emprunt de 616 000 € sur le budget Locaux Commerciaux pour les travaux des 3 commerces qui devra lui être divisé en 3 tranches, sur une durée de 30 ans avec un taux constant.

Monsieur le Maire précise que le remboursement devra débiter à l'encaissement du premier loyer en 2021.

Il rappelle que ces emprunts ont été prévus au budget primitif voté le 28 janvier 2020.

Monsieur le Maire informe qu'un organisme a déjà pris contact pour l'emprunt de la salle des fêtes. Si les travaux permettent une baisse de la facture énergétique de 30% au moins il pourrait être proposé un taux au 0,68%.

Monsieur FURLOTTI demande quels sont les organismes sollicités.

Monsieur le Maire, annonce que les démarches ont été faites auprès :

- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne
- Le Crédit Mutuel
- La Poste

Avant de clôturer la séance Monsieur le Maire interpelle les élus sur le 2^{ème} tour des élections, prévu le 28 juin 2020, et leur précise que l'organisation du bureau reste inchangée. Les personnes indisponibles devront prendre contact avec la mairie pour d'éventuels changements. Pour plus de facilité le tableau organisant le bureau leur sera de nouveau transmis.

La séance est levée à 18 heures 24 minutes